

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU 10 AVRIL 2018

Délégués titulaires présents :

~~Mesdames Marie-Claire BAILLEUX, Ludivine BILLOIR, Marie-Andrée CHOTEAU, Camille COQUELET, Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Anne GOZE, Christine NELAIN, Bernadette SOPO, Isabelle ZAWIEJA.~~

~~Messieurs Francis BERKMANS, Michel BLAISE, Alain BOURGUIN, Marc BURY, Salvatore CASTIGLIONE, Clotaire COLIN, Jean-Paul COMYN, Alain DEE, Laurent DEGALLAIX, Jean-François DELATTRE, Gérard DELMOTTE, Michel DEWITTE, Waldemar DOMIN, Joël DORDAIN, Jean-Marie DUBOIS, José DUBRULLE, Jean-Claude DULIEU, Thierry GIADZ, Didier JOVENIAUX, Bruno LEJEUNE, Jacques LOUVION, Jean-Claude MESSAGER, Henri PIETTE, Alexandre RASZKA, Gérard RAVEZ, Eric RENAUD, Aymeric ROBIN, Jean-Paul RYCKELYNCK, Bruno SALIGOT, Daniel SAUVAGE, Eric STIEVENARD, Fabien THIEME, Jean-Marie TONDEUR, Pascal VANHELDER, Jean-Noël VERFAILLIE, Francis WOJTOWICZ, Raymond ZINGRAFF.~~

Délégués suppléants présents :

Madame Corinne COLLET-DONNAINT

Monsieur Xavier JOUANIN

Monsieur Joël SOIGNEUX

Monsieur Jean-Yves SYBILLE

Liste des délégués absents ayant donné pouvoir :

Madame Ludivine BILLOIR donne pouvoir à Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE

Madame Anne GOZE donne pouvoir à Monsieur Alexandre RASZKA

Monsieur Joël DORDAIN donne pouvoir à Monsieur Pascal VANHELDER

Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK donne pouvoir à Monsieur Bruno LEJEUNE

Liste des délégués excusés :

Madame Marie-Claire BAILLEUX

Madame Camille COQUELET

Madame Christine NELAIN

Madame Bernadette SOPO

Madame Isabelle ZAWIEJA

Monsieur Marc BURY

Monsieur Salvatore CASTIGLIONE

Monsieur Clotaire COLIN

Monsieur Jean-Paul COMYN

Monsieur Alain DEE

Monsieur Laurent DEGALLAIX

Monsieur Jean-François DELATTRE

Monsieur José DUBRULLE

Monsieur Thierry GIADZ

Monsieur Jacques LOUVION

Monsieur Jean-Claude MESSAGER

Monsieur Daniel SAUVAGE

Monsieur Fabien THIEME

Liste des délégués absents et non excusés :

Monsieur Francis BERKMANS
Monsieur Michel BLAISE

Secrétaire de séance :

Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE

Référence d'inscription au registre des actes administratifs : D2018_04_03

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2017

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 janvier 2013 portant création du Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif en date du 22 avril 2014,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif en date du 15 mai 2014 portant adoption des statuts du SITURV, Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2016 portant changement de dénomination du Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment l'article 107 al.4,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5711-1, L.1612-12, L.2121-14 et L.2313-1,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIMOUV référencée D2017_04_10 du 7 avril 2017, transmise au Contrôle de Légalité le 14 avril 2017 et portant sur l'adoption du Budget primitif du pour l'année 2017,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIMOUV référencée D2017_12_03 du 21 décembre 2017, transmise au Contrôle de Légalité le 28 décembre 2017 et portant sur la décision budgétaire modificative n°1 pour l'exercice 2017,

Vu l'état des restes à réaliser de l'exercice 2017 en date du 31 décembre 2017,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIMOUV référencée D2018_04_02 en date du 10 avril 2017, transmise au Contrôle de Légalité le 17 avril 2018 et portant sur l'adoption du compte administratif pour l'exercice 2017,

Après en avoir délibéré,

Considérant que :

L'analyse du compte administratif 2017 présente les résultats suivants :

		RESULTAT CA	Exercice	RESULTAT COMPTABLE CUMULE	RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR
		2016 (A)	2017 (B)	2017 (A-B)=C	2017 D	L'AFFECTATION DU RESULTAT (C-D)
INVESTISSEMENT						
	Dépenses		40 925 362,20€		9 617 286,84 €	
	Recettes		25 453 212,64€		5 837 731,19 €	
	RESULTAT	-12 977 580,63€	-15 472 149,56€	-28 449 730,19€	-3 779 555,65 €	-32 229 285,84€

FONCTIONNEMENT

	Dépenses		78 903 751,52 €			
	Recettes		112 800 175,35 €			
	RESULTAT	2 678 627,94 €	33 896 423,83€	36 575 051,77 €		36 575 051,77€

Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE A AFFECTER AU BUDGET POUR L'EXERCICE 2018	36 575 051,77€
Affectation obligatoire :	
Exécuter le virement prévu au BP au compte 1068	32 229 285,84 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0,00€
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	4 345 765,93 €
Total affecté au c/ 1068 :	32 229 285,84 €
Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €
Excédent à reporter (ligne 002)	4 345 765,93€
Déficit investissement à reporter (ligne 001)	
Excédent investissement à reporter (ligne 001)	

Il est proposé au Comité Syndical d'affecter le résultat de l'exercice 2017 au budget 2018 du SIMOUV comme exposé ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice 2017 au budget 2018 du SIMOUV selon les modalités exposées précédemment.

Fait et délibéré en séance

Le 10 avril 2018

SIMOUV
POUR EXTRAIT CONFORME
Syndicat de la Présidente du SIMOUV
d'Organisation Urbaine de Valenciennes
Zone Industrielle N°4
B.P.12 - 59 880 SAINT SAULVE
Tel : 03 27 45 21 25
Anne-Eise DUFFRETONNI
Courriel / contact@simouv.fr

Publiée le :

Affichée le : **17 AVR. 2018**

Transmise au Représentant de l'État le :

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe inistratif de LILLE dans un délai de deux ces de l'État.



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 17/04/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/04/2018